

Présentation de la session FUCaM 2025 sur la synodalité

Vous ne l'ignorez pas, un synode de l'Église universelle s'est déroulé d'octobre 2021 à octobre 2024. Nous sommes à présent à quelques mois de la clôture de l'événement, c'est pourquoi il a semblé naturel au Service diocésain de formation de prendre la synodalité pour sujet de la session FUCaM 2025.

Voulu par le défunt pape François, le synode avait pour thème la synodalité : communion, participation et mission. L'objectif premier était de faire l'expérience de se mettre ensemble à l'écoute de l'Esprit Saint afin de discerner les chemins pour une Église qui soit davantage synodale. Il y avait tout de même des questions, dont une fondamentale : *Comment le « cheminement ensemble » se déroule-t-il aujourd'hui à différents niveaux (du niveau local au niveau universel), permettant à l'Église de proclamer l'Évangile ? et quelles étapes l'Esprit nous invite-t-il à franchir afin de croître en tant qu'Église synodale ?*

Vous avez certainement participé à la démarche mais voici un rappel du processus. Officiellement lancé en octobre 2021 (pour notre diocèse, c'était le 17 octobre, à la cathédrale), le synode a commencé par une vaste enquête où tout le Peuple de Dieu était invité à se réunir en petits groupes pour partager points de vue et expériences afin d'aider l'Église. Il était demandé une attention particulière à celles et ceux qui sont en marge : personnes en situation de handicap, personnes précarisées, réfugiés, migrants, personnes isolées, pratiquants occasionnels, etc. (Sur ce point, la démarche ne fut pas une réussite complète). Il y a eu 600 réponses, la plupart émanant de groupes, ce qui fait que plus d'un millier de personnes ont participé (la personne la plus âgée avait 94 ans et se disait heureuse qu'on lui demande son avis). Une synthèse a été rédigée. Il en a été de même dans les autres diocèses de Belgique, ce qui a conduit à la rédaction d'une synthèse nationale. Les documents nationaux ont été compilés en une synthèse européenne, et il en a été de même pour les autres continents, donnant lieu à un premier document de travail. Des assemblées ecclésiales ont eu lieu par continent, ce qui a permis de produire un second document de travail. D'aucuns ont regretté cette procédure que l'on pourrait qualifier de distillation, car elle avait tendance à gommer les différences et divergences, au risque de faire ressortir un texte aseptisé. Mais on peut aussi dire que cette décantation a permis de dégager des consensus : quand on distille pour fabriquer de l'alcool, on fait ressortir l'esprit, n'est-ce pas ? Toujours est-il que ce deuxième document a servi de base au travail des évêques et d'autres délégués, lors des deux sessions du synode des évêques qui se sont tenues à Rome en 2023 et en 2024. Ces deux rencontres ont accouché d'un document final (sur lequel nous travaillerons demain matin).

Dans la note d'accompagnement de ce document, le pape François reconnaît la valeur du parcours synodal accompli et *confie maintenant à l'Église tout entière les*

orientations contenues dans le Document final, comme une manière de restituer ce qui a mûri au fil de ces années d'écoute et de discernement, et comme une référence qui fait autorité pour la vie et la mission de l'Église. Les deux jours de cette session visent à aider à commencer ce travail d'appropriation du texte.

Permettez-moi, en ouverture, de rappeler quelques éléments de fond, empruntés à une conférence donnée par André Minet aux responsables d'unité pastorale le 11 octobre 2021 : « La synodalité, une dimension essentielle de la vie de l'Église ». L'Église a une triple dimension : christologique (un : le Christ), synodale (tous : l'ensemble des baptisés) et ministérielle (quelques-uns, en charge d'un ministère particulier). Cette articulation un – quelques-uns – tous est capitale. C'est au bien de l'ensemble que chacun agit et l'ensemble, ce sont tous les baptisés, toutes celles et tous ceux que le Seigneur a convoqué pour les envoyer (*ecclesia*, c'est l'« assemblée convoquée »). Le concile Vatican II a insisté sur la synodalité (le tous) en rappelant que l'Église est le Peuple de Dieu avant d'être une organisation hiérarchique, et que cette organisation (nécessaire) n'a de sens qu'au service du Peuple. Nous sommes un peuple de prêtres, prophètes et rois, ce qui nous rend tous collectivement responsables de la mission. Il faut prendre cela au sérieux. L'Église, expliquait encore André Minet, se doit d'être communion parce que notre Dieu est communion du Père, du Fils et de l'Esprit. Une des conséquences de cette fondation théologique de la synodalité est que les décisions ne doivent pas être prises majorité contre minorité, sur le mode parlementaire. Il s'agit de discerner ce que l'Esprit dit à l'Église. Dieu ne nous laisse pas seuls à devoir gérer les affaires entre nous. C'est d'abord lui qui agit et nous avons à nous conformer à son action. Les ministères, et d'abord les ministères d'évêque et de prêtre, se comprennent dans cette perspective : leur rôle est de permettre la mise en œuvre de la synodalité, c'est-à-dire le service de tous par chacun et chacune, par le Christ, avec lui et en lui.

La synodalité a été beaucoup rapprochée et distinguée en même temps de la démocratie. Puisque tout le monde est invité à s'exprimer et que chaque baptisé est prêtre, prophète et roi, on peut être tenté de souligner le fait que l'Esprit Saint peut souffler sur qui Il veut, sans se préoccuper de l'autorité, de l'institution ou de la connaissance théologique. Cette manière de voir semble apparenter le processus synodal à la démarche démocratique où toutes les voix ont le même poids. Il faut constater que cette interprétation a été mobilisée lors du synode sur la synodalité, surtout par des laïcs. D'autres, surtout parmi les prêtres et les théologiens, vont insister sur le fait que l'Église n'est pas une démocratie car l'enjeu n'y est pas de faire émerger une majorité face à une minorité, mais de se conformer à ce que Dieu veut pour son peuple et plus largement pour l'humanité. Cette perspective met en avant le cheminement, la recherche du consensus, l'évitement des conflits, et le recours à l'autorité (celle du Magistère, ou celle des théologiens). C'est ainsi que l'on insiste sur l'importance de la prière à l'Esprit Saint avant les échanges, et sur la méthode

d'écoute : on écoute l'Esprit à travers ce que disent les uns et les autres. C'est aussi ce qui justifie la méthode des synthèses successives « en entonnoir », qui a pu donner l'impression à certains d'une récupération par l'institution de la multiplicité des avis (il faut reconnaître que les avis allaient dans tous les sens et parfois à contre-sens, s'opposant les uns les autres voire s'opposant à la pratique de l'Église, certains participants ayant saisi l'occasion du synode pour dire ce qu'ils avaient sur le cœur ou ce qui leur passait par la tête).

Relisant la démarche synodale avec un peu de recul, certains experts – je songe ici à Louis-Léon Christiaens, professeur de droit canonique à l'UCL – se sont demandé pourquoi l'Église semblait s'être mise à la traîne de la société, en cherchant à « copier » le processus démocratique ; à moins que ce ne soit l'inverse et que l'Église ait influencé les pratiques civiles (on le sait, les Républiques médiévales italiennes se sont inspirées des procédés de prise de décision des ordres religieux). La question est intéressante mais nous en avons choisi une autre. Il nous semblait pertinent de chercher à creuser la manière dont s'organise l'action collective, peut-être pour découvrir (ou pas ?) s'il n'y a pas dans les institutions de la société quelque chose qui ressemblerait à ce qu'en Église nous nommons l'Esprit ; ou pour le dire autrement, l'Esprit ne soufflerait-il pas aussi sur le monde même en-dehors de l'Église ? Nous avons demandé de nous aider à réfléchir ces questions à Philippe Scieur, professeur de sociologie à l'UCLouvain FUCaM-Mons et spécialiste des organisations. Il nous dira dans quelques instants s'il y a un nouveau de rapport à l'autorité au XXI^e siècle.

Même si nous avons participé activement au synode universel, il faut avouer que personne dans cet auditoire n'était présent à Rome lors des sessions d'octobre 2023 et octobre 2024. Personne sauf Geert De Cubber, diacre, porte-parole de Mgr Lode Van Hecke, et délégué épiscopal du diocèse de Gand pour la communication, la pastorale des jeunes et la synodalité. À ce dernier titre, il a été l'un des rares belges à participer aux deux assemblées générales ordinaires à Rome. Il nous donnera son témoignage et son ressenti. Il redira aussi les enjeux du synode et il en retracera les perspectives.

Les perspectives synodales seront aussi au cœur de l'exposé de l'abbé Benoît Lobet. Prêtre du diocèse de Tournai, il est depuis septembre 2020 curé-doyen de la Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles, et doyen de Bruxelles-Centre (je ne sais pas s'il est *fidei donum* ?). Il a aussi été nommé par le pape François missionnaire de la synodalité. Il nous dira en quoi consiste cette fonction et surtout, en quoi la synodalité a pour finalité d'accroître la dimension missionnaire de l'Église.

Sur la question de la synodalité, les Églises du Congo ont une longueur d'avance. Théoricien de la théologie du laïc, le cardinal Joseph-Albert Malula (1917-1989) a instauré dans les années 1960 les ministères d'assistant/e paroissial/e,

d'animateur/trice en pastorale et de bakambi (ou mokambi, j'ai vu les deux termes). Selon lui, puisque tous les baptisés sont appelés à continuer la mission rédemptrice du Christ, le laïc doit être considéré comme « co-responsable » de l'être et de l'agir de l'Église. Le bakambi est un responsable laïc d'une paroisse, mandaté par l'évêque pour participer à l'exercice de la charge pastorale. Avec plus de 50 ans de recul, quel regard peut-on porter sur ce ministère ? La réponse nous sera donnée par Jean-Pierre Badidike, prêtre de l'archidiocèse de Kisangani, secrétaire général de l'ACEAC et qui exerça son ministère dans le diocèse de Tournai pendant plusieurs années.

Je l'ai dit brièvement, donc je le redis : demain matin, nous travaillerons quelques numéros du document *Pour une Église synodale : communion, participation, mission*, afin de mieux comprendre ce qu'a décidé le synode des évêques qui s'est clôturé en octobre 2024.

Nous aborderons ensuite la synodalité par un biais inusité mais néanmoins essentiel : la liturgie. Ce qui nous a donné envie de prendre cet angle d'approche, c'est un article de Jean-Louis Souletie, prêtre, professeur à l'Institut catholique de Paris, spécialiste de théologie fondamentale et dogmatique, qui fut directeur de l'Institut Supérieur de Liturgie de 2012 à 2018. Cet article, publié l'an passé dans la revue *Transversalités*, défend l'idée que la liturgie fait « apparaître la diversité des membres de l'assemblée ecclésiale selon la pluralité des charismes et des fonctions ». De ce fait, la liturgie reflète la synodalité et elle la forme. Si vous n'avez pas encore lu le programme de ces deux journées, ce que je vais maintenant vous dire résonnera comme un coup de tonnerre : c'est Jean-Louis Souletie en personne qui viendra creuser ce rapprochement entre synodalité et liturgie.

L'Institut Catholique de Paris sera encore présent ce mercredi, grâce au Père Christophe Raimbault, professeur à l'ICP et exégète (et aussi diplômé en économie et en sciences politiques, mais cela nous concerne moins directement). La source du christianisme, c'est le Christ. Or, la Parole de Dieu se donne dans la Bible. Celle-ci est une des sources de la foi et de la compréhension de ce que Dieu veut de son peuple pour l'humanité. Par conséquent, il est logique de se tourner vers la Bible pour découvrir ce qu'est la synodalité. Eh bien, le mot « synode » n'apparaît pas, ce qui a fait dire à certain exégète qu'il n'y a pas de synodalité dans la Bible. Le Père Raimbault est d'un autre avis, qui fait remarquer que tant dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, on marche beaucoup ensemble. L'Église pourrait-elle même être définie comme une communauté de pèlerins ? Nous verrons cela demain.

Au fond, tous les conférenciers du mercredi ont un lien avec l'Institut Catholique de Paris, puisque Mgr Guy Harpigny y a étudié les langues orientales anciennes. Mais je n'ai pas besoin de vous le présenter. Nous lui avons demandé d'intervenir parce qu'il a eu l'idée d'un synode diocésain, qu'il l'a mis en œuvre et qu'il a signé des décrets

pour qu'il soit appliqué. Ce qui est une manière de dire que notre diocèse n'a pas attendu 2021 pour entreprendre une démarche de synodalité. Mgr Harpigny a eu l'idée du synode – premier et jusqu'à présent unique en Belgique – pour répondre aux nombreux questions posées à la société et à l'Église : sécularisation, augmentation du nombre des catéchumènes, diversification des communautés ecclésiales grâce à la migration en provenance d'Afrique subsaharienne (Congo et Cameroun en particulier), crises économiques, catastrophe écologique (et encore, c'était avant Donald Trump et avant la guerre en Ukraine !). Mgr Harpigny a voulu consulter les forces vives de l'Église qui est à Tournai, et il s'est engagé à entériner les décisions prises. La démarche était véritablement synodale. Elle a commencé par une vaste synthèse, qui a servi de base pour le travail de 389 délégués pendant plus d'un an (du 22 septembre 2012 au 12 octobre 2013). Le 30 novembre 2013, Mgr Harpigny a promulgué les décrets lors de la célébration de clôture du synode qui a lieu à la collégiale Sainte-Waudru à Mons. La synodalité a aussi guidé un « mini-synode » des jeunes (2015-2016) et un autre consacré aux familles (2017-2018, avec une célébration eucharistique dans un cirque, à Bonne-Espérance). Plus de dix ans plus tard, quel bilan peut-on tirer du synode diocésain ? Qu'est-ce qui a avancé, ou pas ? Quelle est notre situation présente ? Quels sont les défis pour l'avenir ? Mgr Guy Harpigny nous partagera sa vision demain.

Mais d'abord commençons par un regard excentré. Demandons à un sociologue, Philippe Scieur, de nous expliquer comment se jouent l'autorité et la collaboration dans la société aujourd'hui.